LA VEGETATION DE LA RIVE SUD DU LAC DE NEUCHATEL

I Introduction

La première correction des eaux du Jura, il y a une centaine d'années, a profondément modifié la rive sud du lac de Neuchâtel. A cette époque, l'abaissement du niveau du lac de 2,75 mètres permit la mise en culture des marais du Seeland et de la plaine de l'Orbe. Simultanément, l'exondation d'un haut-fond bordant le lac dans sa partie sud-est favorisa l'implantation d'immenses roselières, de prairies à laîches et de forêts humides. L'aspect actuel de la rive est donc récent.

Actuellement, cette région figure dans les paysages reconnus d'importance nationale car elle couvre une grande surface (environ 2000 hectares) et possède une série d'associations végétales et une faune rare sur le plateau suisse.

II La végétation

La végétation riveraine est avant tout déterminée par la hauteur de la nappe phréatique relativement à la surface du sol. La carte de végétation ci-jointe a été effectuée en 1976 sur mandat du service de la protection de la nature de l'inspectorat fédéral des forêts. On y a regroupé les associations végétales à niveau phréatique semblable. Ces groupes forment des unités numérotées de zéro à 4. Le numéro 5 est attribué aux forêts bordant les marais, souvent à forte pente et les zones aménagées par l'homme portent les numéros 6 et 7.

III Inventaire des unités

Unité Ø : "Gouilles à nénuphar"

Eau libre présente toute l'année. Espèces dominantes : le nénuphar blanc (Nymphaea alba) et le nénuphar jaune (Nuphar luteum).

Unité 1 : Roselières lacustres et roselières intérieures

Les premières bordent le lac et les deuxièmes les étangs. Durée d'inondation : minimum 28 semaines. Espèces dominantes : le roseau (Phragmites communis) et le jonc des tonneliers (Schoenoplectus lacuster).

Unité 2 : Prairies à litière à grandes laîches

Durée d'inondation : 10 à 20 semaines par année. Regroupe trois associations :

a) la pseudoroselière : roselière eutrophisée où domine le roseau (Phragmites communis),

b) la prairie à marisque : esp. dominante : la marisque (Cladium mariscus),

c) la prairie à laîche élevée : esp. dominante : la laîche élevée (Carex elata).

Unité 3 : prairies à litière à petites laîches

Durée d'inondation inférieure à 10 semaines. Regroupe trois associations :

a) la prairie à choin : esp. dominante : le choin noirâtre (Schoenus nigricans),

b) la prairie à canche bleue : esp. dominante : la canche bleue (Molinia coerulea),

c) la prairie à petites laîches : esp. dominante : la laîche de Host (Carex Hostiana) et la laîche faux-panic (Carec panicea).

Unité 4 : Forêt riveraine et forêt de dune

Inondation pendant la période hivernale. Regroupe plusieurs types de forêts et de buissons dont :

a) la pinède: esp. dominante : le pin sylvestre (Pinus silvestris),

b) l'aulnaie : esp. dominante : l'aulne noir et (ou) l'aulne blanc (Alnus glutinosus, A. incana).

Unité 5 : Forêt de pente

N'appartient pas à la végétation riveraine. Forêt feuillue croissant sur le talus molassique bordant le lac.

Unités 6 et 7 : Zones quadrillées

Zones influencées par l'homme par drainage, remblais, mise en culture et construction.

IV Influence du sous-sol

La nature du sous-sol joue, après le niveau phréatique, un rôle important dans le déterminisme de la végétation. A Champittet (côté Yverdon), le sous-sol, formé de limons lacustres meubles et de graviers sur plus de un mètre de profondeur, détermine une forêt riveraine où le feuillu domine (frêne, aulne). A Chabrey, où la molasse est presque affleurante (entre 10 et 20 centimètres de profondeur), le pin semble le seul arbre à supporter un sol très superficiel.

V Menaces

Actuellement, la rive sud du lac de Neuchâtel se détériore sous les effets de facteurs tant anthropogènes que naturels. Parmi les premiers, il faut citer :

- l'aménagement de zones habitées et de délassement (couvrant déjà un quart de la surface totale) et de voies de communications,
- la pression du tourisme sur les zones naturelles,
- l'eutrophisation des eaux du lac;

les facteurs naturels de détérioration comportent :

- l'atterrissement du marais,
- l'érosion du rivage (visible surtout dans la partie sud du lac),
- la disparition des roselières lacustres (liée au processus d'eutrophisation).

VI Bibliographie

Renseignements à disposition pour les intéressés.

Christian Roulier